

LA LETTRE DE JUSTICE ET PAIX

OÙ ALLONS-NOUS ?

Quand le bien commun et le développement de tous sont rejetés par les hommes les plus puissants de la planète, où allons-nous ? L'idée d'un monde multipolaire où les droits des peuples sont reconnus et soutenus pour un développement humain intégral de tous, semble du passé, remplacée par celle d'un monde dominé par les puissances de l'argent, les intérêts personnels et la bêtise des dirigeants. La place manque pour les citer, tellement ils sont nombreux.

Face à cette poussée alarmante, les institutions internationales sont ébranlées, le multilatéralisme bafoué, les besoins réels des plus pauvres ignorés. Les conséquences sont gravissimes. L'arrêt des aides de l'agence américaine de développement représente immédiatement des centaines de milliers de victimes de par le monde. La paix forcée conclue entre des puissants n'ayant que leurs intérêts personnels en vue ne fera que créer plus de violence et d'instabilité.

Pourquoi faut-il retourner à un état barbare des relations internationales ? Où est l'esprit des fondateurs des Nations Unies ?

Le salut ne viendra-t-il pas encore une fois des initiatives populaires, de celles et ceux qui croient à temps et à contre-temps que les hommes et les femmes de notre temps ont besoin de paix, d'espace pour se réaliser pleinement par une éducation, un travail, un mode de vie en commun qui fasse place à tous et en particulier aux plus pauvres ?

Michel Roy
Justice et Paix France

Créée en 1998 et ayant commencé à fonctionner en 2002, la Cour Pénale Internationale (CPI) est une juridiction pénale internationale permanente chargée de poursuivre et de juger des individus accusés de génocide, de crime contre l'humanité, de crime de guerre et de crime d'agression. Elle compte aujourd'hui 125 États membres sur les 193 États membres des Nations Unies. Mais ni la Russie, ni la Chine, ni les États-Unis, trois des membres permanents du Conseil de Sécurité, pas plus que l'Inde, l'Iran ou Israël n'en sont membres.

Une nouvelle atteinte à l'ordre juridique international

En mars 2023, la CPI émet un mandat d'arrêt à l'encontre notamment du Président russe Vladimir Poutine pour les crimes de guerre commis sur le territoire ukrainien. Et en novembre 2024, elle en émet un à l'encontre en particulier du Premier ministre israélien Benyamin Netanyahou pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité commis sur le territoire palestinien.

Le 6 février 2025, confirmé ensuite le 13 février, le Président Trump prend un décret à l'encontre de la CPI. Il l'accuse d'avoir « engagé des actions illégales et sans fondement contre l'Amérique et notre proche allié Israël ». Il vise ici non seulement l'enquête et les mandats émis relatifs aux crimes commis dans les territoires palestiniens, mais également l'enquête sur l'Afghanistan qui pourrait mettre en cause des militaires américains susceptibles d'avoir commis des crimes de guerre. Par ces sanctions, le Président américain interdit l'entrée sur le sol américain au personnel de la CPI et à leur famille, ainsi qu'à quiconque considéré comme ayant contribué à ses travaux d'enquête. Et il prévoit le gel de leurs avoirs détenus aux États-Unis.

La Présidente de la CPI, Tomoko Akane, a déploré les sanctions américaines, considérant qu'elles portent « atteinte à l'indépendance et à l'impartialité de la Cour, et... prive(ent)



© Afrank99 - <http://de.wikipedia.org/>

de justice et d'espoir des millions de victimes innocentes d'atrocités ». Le même jour, dans une déclaration conjointe, 79 États – dont la France – ont regretté « toute tentative de saper l'indépendance de la Cour » et ont dénoncé l'augmentation du « risque d'impunité pour les crimes les plus graves » et la menace « de miner l'état de droit international ».

L'Union européenne, comme la Coalition internationale pour la CPI¹, qui rassemble plus de 2 500 ONG à travers le monde, a réagi tout aussi vigoureusement en soutenant la CPI et sa mission.

Malheureusement, les sanctions américaines récemment prises constituent bel et bien une sérieuse menace pour l'existence même de la CPI.

Sylvie Bukhari-de Pontual
Justice et Paix France

¹ Justice et Paix-France est membre de la Coalition française pour la CPI

L'AFRIQUE FACE À SES DÉFIS DÉMOGRAPHIQUES

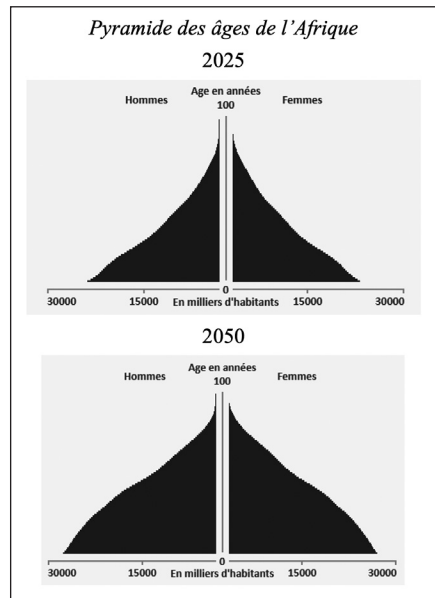
Comme Gilles Pison l'a souligné dans le n°309, l'Afrique est la région du monde qui va connaître le plus fort accroissement de sa population, passant de 1,5 milliard d'habitants en 2025 à environ 2,5 milliards en 2050, selon l'hypothèse moyenne des dernières projections démographiques des Nations Unies.

L'examen du tableau ci-contre révèle en quelque sorte deux Afriques : d'une part, les pays d'Afrique australe et septentrionale, déjà bien engagés dans leur transition démographique ; d'autre part le reste de l'Afrique subsaharienne (occidentale, centrale et orientale), avec des taux de croissance demeurant élevés. À l'échelle des pays, deux situations extrêmes illustrent la diversité des situations, des défis à venir : ainsi, la Tunisie présente un nombre moyen d'enfants par femme de 1,8 et un taux annuel de croissance de 0,6 %, tandis qu'à l'opposé, ces indicateurs sont respectivement de 5,8 et 3,3 en Centrafrique. Tandis que la Tunisie risque à terme de voir sa population diminuer (si la fécondité y demeure en-dessous du seuil de reproduction de 2,1), la Centrafrique pourrait voir sa population doubler d'ici 23 ans (au niveau actuel des indicateurs).

La situation démographique prévalant en Afrique septentrionale, où l'islam est prégnant, invite à déconstruire des idées reçues : ainsi, des pays musulmans peuvent présenter une très faible fécondité ; et dans cette région, la pratique de la polygynie, bien qu'autorisée par l'islam, y a presque disparu.

Le défi éducatif et d'insertion professionnelle d'une jeunesse en pleine explosion

Comme l'illustre la pyramide des âges en 2050, l'effectif des enfants et des jeunes va considérablement augmenter, ce qui constitue un véritable défi éducatif et de formation, surtout en Afrique subsaharienne. Selon l'Unesco, en 2021, si le taux net de scolarisation au primaire était de 91,9 % en Afrique septentrionale, il n'était encore que de



78,9 % en Afrique subsaharienne ; en 2023, le nombre d'enfants non scolarisés d'âge du primaire était estimé à 38,7 millions. C'est dire que l'objectif de la scolarisation primaire universelle, lancé en 2000 dans le cadre de l'Éducation Pour Tous, en dépit des réels progrès réalisés, n'est toujours pas atteint, 25 ans après... Les évaluations existantes des apprentissages scolaires au primaire s'avèrent très faibles, révélant un gros problème de « qualité » de l'éducation. Dans la plupart des pays, l'enseignement technique et professionnel demeure marginal. En ce qui concerne l'enseignement supérieur, le taux brut de scolarisation ne dépasse pas 10 % en Afrique subsaharienne ; mais en raison de l'effet combiné de la progression de la scolarisation aux niveaux d'enseignement inférieurs et d'une forte croissance démographique, on assiste dans la plupart des pays à une véritable explosion de la population

étudiante. Face à une offre publique qui ne parvient à suivre cette « demande », on observe depuis les années 2000 une forte croissance du secteur privé au supérieur, y compris universitaire, mais souvent de scolarisation insuffisamment contrôlée. Si la « jeunesse » du continent est parfois présentée comme un atout, dans des économies encore largement dominées par le secteur dit informel, les perspectives d'insertion professionnelle des jeunes s'avèrent problématiques, et sans surprise le chômage des jeunes, et notamment des diplômés, reste important. Il faut souligner les réels progrès réalisés dans de nombreux pays en matière de scolarisation des filles, même si elles demeurent toujours moins scolarisées que les garçons, et avec un écart qui se creuse au fil de la scolarité. En Afrique septentrionale (particulièrement en Algérie et en Tunisie), depuis une dizaine d'années, les filles scolarisées au supérieur s'avèrent plus nombreuses que les garçons ! Mais l'accès à l'emploi formel, et surtout aux responsabilités, demeure difficile pour les femmes, confrontées à un « plafond de verre » induit par la persistance de normes sociales en matière de genre.

Si l'Afrique subsaharienne ne vieillit pas, le nombre de personnes âgées s'accroît fortement

Globalement, et contrairement à la plupart des pays du monde, l'Afrique ne connaît pas un vieillissement de sa population, avec seulement 3,7 % de personnes âgées de 65 ans et plus ; avec cependant des différences régionales marquées : seulement 2,9 % en Afrique centrale contre 6,5 % en Afrique australe. En 2050, la part des 65 ans et plus pourrait atteindre 5,8 % à l'échelle de l'Afrique. Si on est donc loin d'un phénomène de vieillissement, du fait de l'inertie des phénomènes démographiques, l'effectif de cette population âgée va pourtant s'accroître fortement dans tous les pays africains au cours des décennies à venir. À titre d'illustration, au Niger, elle devrait plus que doubler, passant d'environ 731 000 personnes en 2025 à 1,8 millions en 2050, tandis que son pourcentage passerait de 2,5 à 3,5 sur la même période. Si le principe de solidarité familiale est souvent associé à l'Afrique, de nombreuses études ont déjà montré qu'en ville sur-

La population africaine à travers quelques indicateurs démographiques en 2025 [1]

Région	Nombre moyen d'enfants par femme	Espérance de vie à la naissance (années)	Taux de mortalité infantile (o/oo)	Taux de croissance annuel (%)	% des 65 ans et plus
Afrique septentrionale	2,9	72,5	19,9	1,2	5,8
Afrique occidentale	4,3	58,6	58,7	2,2	3,1
Afrique centrale	5,4	62,4	48,8	3,0	2,9
Afrique orientale	3,9	66,0	34,3	2,5	3
Afrique australe	2,3	66,3	24,3	1,1	6,5
AFRIQUE	3,9	64,2	42,6	2,3	3,7

tout, il s'avère de plus en plus questionné, mis à mal par les contraintes pesant sur les familles urbaines. En la quasi absence de structures d'accueil pour les personnes âgées, les conditions de vie et d'hébergement de celles-ci risquent de peser de plus en plus sur les pratiques de solidarité.

Le défi d'une croissance à la fois urbaine et rurale

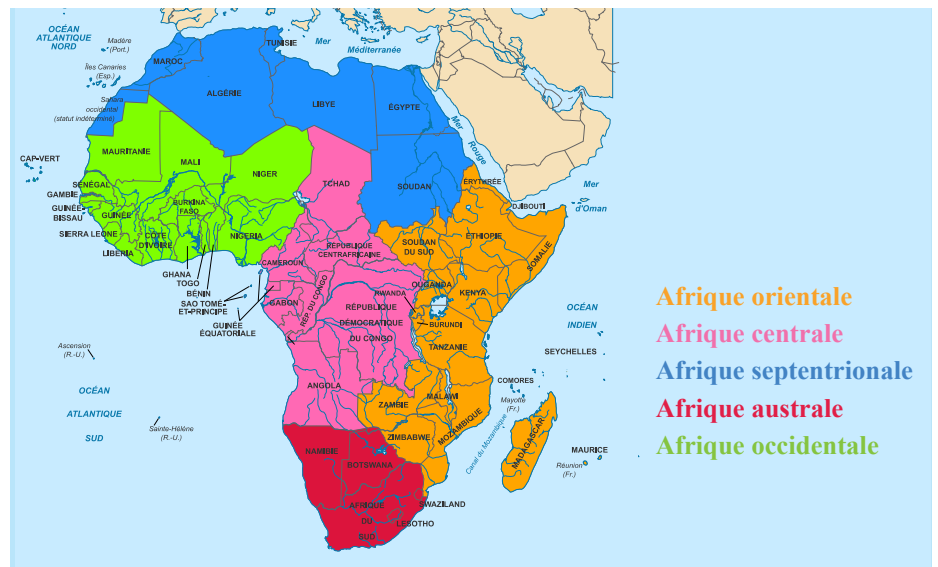
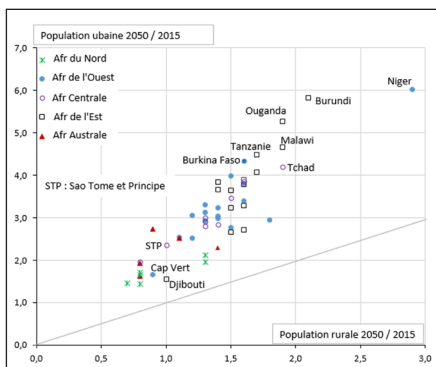
Dans les décennies à venir, l'Afrique subsaharienne va présenter cette particularité d'être la seule région du monde où la plupart des pays vont ainsi devoir faire face au double défi d'une croissance combinée de leurs populations rurale et urbaine. Selon des projections comparant les situations en 2015 et 2050, seuls neuf pays (Afrique du Sud, Algérie, Botswana, Cap-Vert, Gabon, Libye, Maroc, Namibie et Tunisie) devraient voir leur population rurale diminuer, tandis qu'elle augmentera dans les autres, particulièrement au Niger où elle pourrait presque tripler alors que sa population urbaine serait multipliée par six !

Les migrations : avant tout au sein du continent...

Selon les dernières estimations de l'Office international des migrations [3], l'Afrique, à part l'Océanie, comptabilise en 2024 moins de 10 % de l'ensemble des migrants internationaux, soit une estimation de 29,2 millions de personnes (dont 47 % de sexe féminin). Si les migrants d'Afrique du Nord partent davantage « hors Afrique » (en Europe), ceux d'Afrique subsaharienne migrent très majoritairement au sein du continent.

Outre les causes classiques d'ordre économique, politique, sécuritaire, s'ajoutent celles liées aux conflits, à l'insécurité, mais aussi celles de plus en plus liées au changement climatique. Alors que l'Afrique est la région du monde qui contribue le moins à l'émission de gaz à effet de serre, le changement climatique agit comme un multiplicateur des vulnérabilités, notamment

Évolution par pays, des populations urbaine et rurale entre 2015 et 2050 [2]



© Syntax Terror - <https://commons.wikimedia.org>

alimentaires et sanitaires. Des récentes estimations de la Banque mondiale révèlent que « le changement climatique pourrait contraindre 216 millions de personnes à migrer à l'intérieur de leur pays d'ici 2050, dont 19 millions en Afrique du Nord et 86 millions en Afrique subsaharienne. La majorité de ces migrations se produiront dans les zones rurales, où les populations dépendent fortement des ressources naturelles pour leur survie. » [4]

À propos des migrations hors Afrique, plutôt que de s'inquiéter d'une migration africaine qui va sûrement s'accroître, l'Europe vieillissante devrait plutôt réfléchir à comment gérer au mieux ces futurs flux migratoires, qui vont assurément s'intensifier ; cela étant, pas de « submersion » en perspective ! Vu du côté africain, sachant que ce ne sont pas les plus pauvres et les moins formés qui migrent vers les pays industrialisés, et que ceux-ci pourraient justement être amenés à accueillir davantage de migrants formés (des médecins par exemple), cela se ferait alors au détriment du développement des pays africains eux-mêmes, car délestés d'une partie croissante de leur main-d'œuvre qualifiée...

Le dividende démographique : un mirage ?

En vue de convaincre des gouvernements souvent encore trop peu engagés dans des politiques de réduction de la fécondité, des institutions internationales telles que la Banque mondiale et l'UNFPA contribuent au développement d'une véritable ingénierie du « dividende démographique » (fenêtre d'opportunité démographique où le

rapport des actifs sur les inactifs est favorable aux investissements et donc au développement...), qui nourrit également toute la rhétorique autour de « l'urgence », déjà inscrite dans l'agenda de près d'une dizaine de pays africains, avec pour objectif d'accélérer leur développement socio-économique. Mais, dans le cas de l'Afrique subsaharienne surtout, les conditions pour qu'un dividende démographique ait lieu ne sont pas encore réunies : la fécondité baisse à un rythme trop lent ; et même si elle baissait rapidement, les perspectives d'emploi permettant une croissance économique importante demeurent bien faibles, faute d'une véritable diversification des économies. Et les situations prévalant dans de nombreux pays montrent que la démographie n'est assurément pas le seul, ni le principal obstacle à un développement durable, équitable...

Certes, l'histoire n'est jamais écrite d'avance, et les projections se sont souvent vues démenties, mais à l'échelle de 25 ans, le futur démographique de l'Afrique abordé ici paraît bien assuré. Dans le même temps, il faut bien avoir à l'esprit que les situations prévalant dans de nombreux pays montrent que la démographie n'est assurément pas le seul, ni le principal obstacle à un développement durable, équitable... Le cas des pays d'Afrique du Nord montre combien la baisse de la fécondité n'est pas le « bouton magique » seul à même de relever les défis démographiques, lesquels se posent de manière variable selon les pays ...

Marc Pilon
Institut de recherche pour le développement (IRD)

[1] <http://www.ined.fr/fr/tout-savoir-population/graphiques-cartes/cartes-interactive-population-mondiale/>

[2] Pilon M. et Pison G., 2020, « Quelles perspectives démographiques pour l'Afrique d'ici 2050 ? », in Gabas J.-J., Lautier M. et Vernières J.-M. (dir.), Prospectives du développement, Karthala-GEMDEV, Paris, pp. 99-119.

[3] <https://www.internal-displacement.org/global-report/>

[4] Banque mondiale, 2021, Les migrations climatiques internes dans les pays d'Afrique de l'Ouest, Groundswell Afrique.

APRÈS LE DÉPART DES FORCES MILITAIRES FRANÇAISES D'AFRIQUE SUBSAHARIENNE

Éclipsée par la situation politique interne, l'évolution de la présence militaire de la France en Afrique de l'Ouest est une nouvelle inflexion de l'histoire des relations entre Paris et le continent africain.

En 2013, l'intervention au Mali stoppe la pression des djihadistes liés à Al-Qaïda. Les opérations Serval puis Barkhane (2014), élargies à l'ensemble du Sahel, portent à 8 000 les soldats français déployés sur le continent. Non pour occuper des territoires mais pour aider les armées locales à contenir la menace venant du Nord. Or celle-ci ne s'estompe pas, les accrochages se multiplient, des soldats français tombent, les gouvernements concernés faiblissent ; l'association de partenaires européens (force Takuba) fait long feu. Vient le temps des manipulations des opinions locales, puis celui des coups d'État : Mali 2020, Burkina Faso 2022, Niger 2023, transition au Gabon (2023). La Russie des Wagner s'est insinuée, comme en Centrafrique. La France doit plier bagage militairement (retrait des contingents), diplomatiquement (retrait des ambassadeurs), politiquement (retrait des relations bilatérales). Le Sénégal puis le Tchad, partenaires fidèles mais dont la gouvernance a évolué, emboîtent le pas fin 2024 et annoncent la fermeture des bases françaises, notamment à N'Djamena, pourtant pivot aérien dans la région.

Les conséquences sont nombreuses

- au Sahel, la présence officielle française diminue sensiblement, mais en bon ordre ; transfert des installations militaires aux autorités locales ; réduction des dispositifs diplomatiques et même consulaires. Des chargés d'affaires sont maintenus à Bamako et Ouagadougou, mais l'ambassade à Niamey est fermée. À N'Djamena et Dakar, la coopération est provisoirement alléguée.
- la présence militaire française est désormais limitée : Gabon, Côte d'Ivoire, plus le cas de Djibouti (1 500 hommes) où elle coexiste avec d'autres (Américains, Chinois). Il n'y a plus d'OPEX en Afrique, d'où, d'ailleurs, des économies sur le budget de la Défense.
- le retrait coordonné des trois pays du Sahel de la Communauté Économique de l'Afrique de l'Ouest la réduit aux États côtiers, de Dakar à Abuja. Le G5 Sahel est dissous fin 2024.
- pour contenir le djihadisme, toujours menaçant sous le nom de Groupe Islamique au Grand Sahara, d'autres forces internationales prendront-elles le relais ? Les partenaires de l'UE s'en tiennent à un soutien symbolique. La mise en veilleuse de l'USAID réduit la présence des États-Unis à quelques dispositions militaires tactiques. La Chine agit plutôt sur le terrain économique (mines). La Turquie et les Émirats auraient quelques ambitions.

Dès lors, la France a-t-elle « perdu pied en Afrique » ? (Le Figaro, 4 décembre 2024)

Certes, le « discours de Ouagadougou » de novembre 2017 porte la cicatrice de la crise avec le Burkina Faso, alors qu'il traçait déjà une « fin de la politique africaine de la France » et proposait un « dialogue au niveau continental ».

Plus assertif à la réalité des temps et plus précis quant aux modalités fut, en février 2023, le colloque à l'Élysée précédant un déplacement d'Emmanuel Macron au Gabon, en Angola, au Congo et en RDC. « N'ayant aucune nostalgie de la Françafrique », le Président ne voulait pas pour autant laisser un vide tout en concédant que « nous n'avons pas encore convaincu sur notre avenir commun ». Et d'envisager bien des pistes : partenariat sécuritaire axé sur la formation, dialogue valorisant la démocratie, passage d'une logique d'aide à une logique d'investissement solidaire, financement d'infrastructures de qualité dans un cadre européen, soutien aux jeunes entrepreneurs, maintien des instituts culturels français.

Récemment, début 2025, Emmanuel Macron, s'adressant au corps diplomatique français, a pointé le maintien de la menace terroriste « de la Corne de l'Afrique au Golfe de Guinée », citant implicitement l'Iran, « l'ingratitude de certains gouvernants africains qui ont oublié de dire merci », la « politesse » de la France qui a laissé à ses partenaires annoncer la réorganisation de sa présence militaire. Il a cité de nouveaux partenariats : Bénin, grands pays anglophones (Nigeria, Kenya, Éthiopie, Afrique du Sud). Et de décrire le continent africain comme riche en opportunités économiques et commerciales, dont agricoles, en capacités scientifiques, culturelles et artistiques, et même sportives.



Acceptons alors l'invitation à un nouveau regard vers l'Afrique, réaliste et ambitieux : ne pas baisser la garde face aux menaces terroristes ; assumer un profil bas au Sahel, pourtant francophone, mais où le vent peut tourner ; renforcer les liens avec les États côtiers, de la Mauritanie au Nigeria et au Cameroun ; défendre le multilatéralisme auquel l'Afrique est attachée, notamment face aux crises aiguës (Soudan, Est de la RDC) ; se rapprocher économiquement des grands États anglophones et lusophones. Et, pour les chrétiens, cultiver une solidarité nourrie de confiance et d'espoir fraternels.

*Philippe Zeller
Justice et Paix France*



© Ministère de la Défense -
<https://commons.wikimedia.org>

JE SOUTIENS JUSTICE ET PAIX FRANCE,

en faisant un don :

- par chèque bancaire à l'ordre de Justice et Paix – 58 avenue de Breteuil, 75007 Paris.
- par virement IBAN : FR76 1820 6002 9412 8907 4400 188, BIC : AGRIFRPP882

DON : euros

Je souhaite recevoir un reçu fiscal

Nom, Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Adresse e-mail :

JUSTICE ET PAIX FRANCE

58 avenue de Breteuil, 75007 Paris - Tél. 01 72 36 69 03 - justice.paix@cef.fr

Président : Mgr Jacques Blaquart

Membres : Maria Biedrawa - Catherine Billet - Sylvie Bukhari-de Pontual - Dominique Coatanéa - Geneviève Colas - Cécile Dubernet - Patrice Dufour - Nayla Haddad - Marie-Noëlle Koyara - Sr Jeannette Londadjim - Jean-Bernard Marie - Dominique Quinio - P. Thierry Reveneau - Jean-Luc Rolland - P. André Talbot - Denis Viénot - Philippe Zeller

Directeur de la publication : Michel Roy, Secrétaire général

Comité éditorial : Marc de Montalembert

Secrétariat de rédaction : Béatrix de Vareilles

ISSN 1148-4705 - Dépôt légal : Mars 2025

Conception et Impression : Imprimerie Repa Druck